

Département
d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement
de SAINT-MALO

VILLE DE
SAINT-LUNAIRE



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

Le vingt deux mars deux mille vingt et un, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lunaire s'est réuni au centre culturel de Saint-Lunaire, après avoir été légalement convoqué le seize mars deux mille vingt et un.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : Michel PENHOÛËT, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Romain ANDRIEUX, Corinne LUCAS, Jean-Pierre BACHELIER, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEYRE-BERGERAULT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Emmanuelle DUGAIN, Amandine BRENAND, Franck BEAUFILS, Loïc de COURLON, Eric LEGRAND, Sophie GUYON.

Excusés : Françoise RIOU pouvoir à Michel PENHOÛËT, Éric FROMONT pouvoir à Romain ANDRIEUX.

Assistait également à la séance Madame Hélène SIMON la remplaçante de Katell LE PETIT, Directrice Générale des Services.

Monsieur Romain ANDRIEUX a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 21-2021 Nomination d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Michel PENHOÛËT

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **NOMME** Monsieur Romain ANDRIEUX secrétaire de séance.

Délibération n° 22-2021 Approbation du PV de la réunion du 15 février 2021

Rapporteur : Michel PENHOÛËT

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 février 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 15 février 2021.

Délibération n° 23-2021

Finances : présentation du rapport d'orientations budgétaires 2021

Rapporteur : Romain ANDRIEUX

Bien que cette disposition ne soit pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants, un débat d'orientations budgétaires précède toujours, à Saint-Lunaire, le vote du budget de l'exercice. Il vous est présenté en annexe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2021.

Délibération n° 24-2021

Finances : vote des subventions aux associations

Rapporteur : Romain ANDRIEUX

Vu les demandes de subventions des associations au titre de l'année 2021,

Subventions aux associations et autres organismes privés C/ 6574	Votes 2021
<i>Subventions aux associations lunairiennes et locales</i>	
ASL jeunes de moins de 16 ans	418,20 €
Football Club de la Côte d'Emeraude	2 361,00 €
Histoire et Patrimoine du Pays de Dinard	345,00 €
Histoire et Patrimoine du Pays de Dinard - Exposition été	1 000,00 €
Médaillés Militaires	50,00 €
Société de chasse ACCA (éliminations nuisible)	250,00 €
Société de chasse ACCA subvention exceptionnelle	360,00 €
Tennis Club (école)	1 500,00 €
Tennis Club (tournoi)	500,00 €
Union Nationale des Combattants, section St-Lunaire	100,00 €
Yacht-Club (challenge de la ville - Raid-Emeraude)	4 000,00 €
Yacht-Club (école de voile)	1 920,00 €
Yacht-Club (investissement matériel)	10 000,00 €
Ass. du personnel communal	2 500,00 €
Ecole de musique Dinard	1 800,00 €
Notes d'Emeraude	300,00 €
Prévention Routière - RENNES	100,00 €
SNSM Dinard	350,00 €
Union des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN35)	60,00 €
Association Eau et Rivières de Bretagne	150,00 €
Orgues Rive gauche (musique rive gauche)	1 000,00 €
La Passée production	300,00 €
Kite emeraude (achat nanomètre)	400,00 €
	29 764,20 €

Subventions aux jeunes participants à des compétitions nationales (délibération 81/2013)	
	500,00 €
Subventions aux écoles et organismes de formations pour les jeunes lunairiens	
CFA Bât d'Ille et Vilaine ST GREGOIRE	50,00 €
Maison Familiale rurale Hédé	50,00 €
Ecole Sainte-Catherine (AEPPEL)-activités sur le temps scolaire*C/6574	3 600,00 €
	4 200,00 €
Provisions	
Provisions	8 035,80 €
TOTAL	42 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions de fonctionnement 2021 aux associations conformément au tableau ci-dessus ;
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au compte 6574 du budget 2021.

Délibération n° 25-2021

Finances : budget lotissement la petite fossette : compte administratif et compte de gestion 2020

Rapporteur : Romain ANDRIEUX

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Considérant que Michel PENHOÛËT, Maire, s'est retiré pour le vote du compte administratif,

Sous la présidence de Romain ANDRIEUX,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant que compte tenu de l'absence de réalisation, il n'y a aucun résultat à affecter à l'exercice 2020.

Le compte administratif du budget lotissement la petite Fossette est le suivant :

DÉPENSES D'EXPLOITATION			
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		120 000,00	0,00
TOTAL 011	Charges à caractère général	120 000,00	0,00
011	6015 terrains à aménager	100 000,00	0,00
011	6045 prestations de services, terrains à aménager	20 000,00	0,00

RECETTES D'EXPLOITATION			
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		120 000,00	0,00
TOTAL 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	120 000,00	0,00
042	71355 variations des stocks de terrains aménagés	120 000,00	0,00

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		120 000,00	0,00
TOTAL 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	120 000,00	0,00
3555	Terrains aménagés	120 000,00	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		120 000,00	0,00
TOTAL 16	Emprunt	120 000,00	0,00
16878	Autres organismes et particuliers	120 000,00	0,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les éléments du compte administratif 2020 comme présentés ci-dessus
- **CONSTATE** les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 26-2021

Finances : budget lotissement la petite fossette : budget primitif 2021

Rapporteur : Romain ANDRIEUX

Le budget primitif 2021 proposé, reprenant les résultats de 2020, est le suivant :

DÉPENSES D'EXPLOITATION				
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		120 000,00	0,00	120 000,00
TOTAL 011	Charges à caractère général	120 000,00	0,00	120 000,00
011	6015 terrains à aménager	100 000,00	0,00	100 000,00
011	6045 prestations de services, terrains à aménager	20 000,00	0,00	20 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION				
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		120 000,00	0,00	120 000,00
TOTAL 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	120 000,00	0,00	120 000,00
042	71355 variation des stocks de terrains aménagés	120 000,00	0,00	120 000,00

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		120 000,00	0,00	120 000,00
TOTAL 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	120 000,00	0,00	120 000,00
3555	Terrains aménagés	120 000,00	0,00	120 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		120 000,00	0,00	120 000,00
TOTAL 16	Emprunt	120 000,00	0,00	120 000,00
16878	Autres organismes et particuliers	120 000,00	0,00	120 000,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 « Lotissement la petite Fossette », tel que proposé ci-dessus.

Délibération n° 27-2021

Finances : budget lotissement 3 (la fossette) : compte administratif et compte de gestion 2020 et affectation des résultats

Rapporteur : Romain ANDRIEUX

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Considérant que Michel PENHOUËT, Maire, s'est retiré pour le vote du compte administratif,

Sous la présidence de Romain ANDRIEUX,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

La proposition d'affectation des résultats est la suivante : la comptabilité des lotissements ne permet pas de couverture du déficit d'investissement par les excédents de fonctionnement capitalisés. La constitution d'un actif étant en contradiction avec l'objet temporaire d'une opération d'aménagement.

Dépenses d'exploitation 2020	Recettes d'exploitation 2020	Résultat de l'exercice 2020
214 413.91 €	114 413.91 €	- 100 000.00 €
	Résultat de clôture 2019 : 238 723.12 € Affectation résultat 2020 : 238 723.12 aux 002 recettes d'exploitation	Résultat de clôture 2020 : 138 723.12 € (affectation de résultat au 002 – recettes d'exploitation dans budget 2021)
Dépenses d'investissement 2020	Recettes d'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020
114 413.91 €	102 593.66 €	- 11 820.25 €
	Excédent d'investissement reporté : - 102 593.66 € (au 001 dépenses d'investissement)	Résultat de clôture 2020 : - 114 413.91 € (001 dépenses investissement budget 2021)

Le compte administratif du budget lotissement la Fossette est le suivant :

DÉPENSES D'EXPLOITATION			
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		470 740,00	214 413,91
TOTAL 011	Charges à caractère général	183 730,00	11 820,25
011	6045 achats, prestations de services	5 000,00	3 975,74
011	605 achats de matériel, équipements et travaux	40 000,00	7 844,51
011	6188 autres frais divers	138 730,00	0,00
TOTAL 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	187 010,00	102 593,66
042	71355 variation des stocks de terrains à aménagés	187 010,00	102 593,66
TOTAL 65	Autres charges de gestion courante	100 000,00	100 000,00
65	6522 excédent des budgets annexes à caractère administratif	100 000,00	100 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION			
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		470 740,00	353 137,03
TOTAL 002	Résultat d'exploitation reporté	238 723,12	238 723,12
002	Résultat d'exploitation reporté	238 723,12	238 723,12
TOTAL 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	232 010,00	114 413,91
042	71355 variation des stocks de terrains aménagés	232 010,00	114 413,91
TOTAL 77	Produits exceptionnels	6,88	0,00
77	7788 autres produits exceptionnels	6,88	0,00

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		334 603,66	217 007,57
TOTAL 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	102 593,66	102 593,66
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	102 593,66	102 593,66
TOTAL 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	232 010,00	114 413,91
3555	Terrains aménagés	232 010,00	114 413,91

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		334 603,66	102 593,66
TOTAL 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	187 010,00	102 593,66
3555	Terrains aménagés	187 010,00	102 593,66
TOTAL 16	Emprunt	147 593,66	0,00
1641	Emprunts	147 593,66	0,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les éléments du compte administratif 2020 comme présentés ci-dessus
- **AFFECTE** le résultat de la manière suivante :
Compte 002 (Recettes de fonctionnement) : 138 723.12 €.
Compte 001 (Dépenses d'investissement) : 114 413.91 €.
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 28-2021

Finances : budget lotissement 3 (la fossette) : budget primitif 2021

Rapporteur : Romain ANDRIEUX

Le budget primitif 2021 proposé, reprenant les résultats de 2020, est le suivant :

DÉPENSES D'EXPLOITATION				
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		470 740,00	214 413,91	293 200,00
TOTAL 011	Charges à caractère général	183 730,00	11 820,25	40 000,00
011	6045 achats, prestations de services	5 000,00	3 975,74	0,00
011	605 achats de matériel, équipements et travaux	40 000,00	7 844,51	40 000,00
011	6188 autres frais divers	138 730,00	0,00	0,00
TOTAL 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	187 010,00	102 593,66	114 413,91
042	71355 variation des stocks de terrains à aménagés	187 010,00	102 593,66	114 413,91
TOTAL 65	Autres charges de gestion courante	100 000,00	100 000,00	138 786,09
65	6522 excédent des budgets annexes à caractère administratif	100 000,00	100 000,00	138 786,09

RECETTES D'EXPLOITATION				
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		470 740,00	353 137,03	293 200,00
TOTAL 002	Résultat d'exploitation reporté	238 723,12	238 723,12	138 723,12
002	Résultat d'exploitation reporté	238 723,12	238 723,12	138 723,12
TOTAL 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	232 010,00	114 413,91	154 413,91
042	71355 variation des stocks de terrains aménagés	232 010,00	114 413,91	154 413,91
TOTAL 77	Produits exceptionnels	6,88	0,00	62,97
77	7788 autres produits exceptionnels	6,88	0,00	62,97

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		334 603,66	217 007,57	268 827,82
TOTAL 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	102 593,66	102 593,66	114 413,91
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	102 593,66	102 593,66	114 413,91
TOTAL 040	opérations d'ordre de transfert entre section	232 010,00	114 413,91	154 413,91
3555	Terrains aménagés	232 010,00	114 413,91	154 413,91

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		334 603,66	102 593,66	268 827,82
TOTAL 040	opérations d'ordre de transfert entre section	187 010,00	102 593,66	114 413,91
3555	Terrains aménagés	187 010,00	102 593,66	114 413,91
TOTAL 16	Emprunt	147 593,66	0,00	154 413,91
1641	emprunts	147 593,66	0,00	154 413,91

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 « Lotissement 3 La Fossette », tel que proposé ci-dessus.

Délibération n° 29-2021

Finances : budget mouillages : compte administratif et compte de gestion 2020 et affectation des résultats

Rapporteur : Romain ANDRIEUX

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Considérant que Michel PENHOUËT, Maire, s'est retiré pour le vote du compte administratif,

Sous la présidence de Romain ANDRIEUX,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

La proposition d'affectation des résultats est la suivante :

Dépenses de Fonctionnement 2020	Recettes de fonctionnement 2020	Résultat de l'exercice 2020
25 588,72 €	25 435,00 €	- 153.72 €
	<p>Résultat de clôture 2019 :</p> <p>19 507.12 €</p> <p>Affectation résultat 2020 :</p> <p>11 503.67 € en recettes fonctionnement 2020 (002)</p> <p>8 003.45 € en recettes d'investissement 2020 (1068)</p>	<p>Résultat de clôture 2020 :</p> <p>11 349.95 € (affectation de résultat au 002 – recettes de fonctionnement dans budget 2021)</p>

Dépenses d'investissement 2020	Recettes d'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020
0.00 €	8 123.45 €	8 123.45 €
	<p>Excédent d'investissement reporté :</p> <p>- 8 003.45 €</p>	<p>Résultat de clôture 2020 :</p> <p>120 € (001 recettes investissement budget 2021)</p>

Le compte administratif du budget mouillage est le suivant :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		36 150,00	25 588,72
TOTAL 011	Charges à caractère général	7 800,00	2 830,72
011	6063 fournitures d'entretien et de petit équipement	1 000,00	698,72
011	60624 fournitures administratives	0,00	0,00
011	6068 autres matières et fournitures	3 300,00	524,83
011	611 sous-traitance générale	500,00	0,00
011	6135 locations mobilières	0,00	335,42
011	6287 remboursements de frais	3 000,00	1 271,75
TOTAL 012	Charges de personnel	1 000,00	0,00
012	6218 autre personnel extérieure	1 000,00	0,00
TOTAL 023	Virement à la section d'investissement	3 000,00	0,00
023	023 virement à la section d'investissement	3 000,00	0,00
TOTAL 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 346,55	120,00
042	6811 amortissements	1 346,55	120,00
TOTAL 65	Autres charges de gestion courante	17 000,00	16 638,00
65	6518 autres redevances pour concessions	17 000,00	16 638,00
TOTAL 67	Charges exceptionnelles	6 003,45	6 000,00
67	6742 subventions exceptionnelles d'équipement	6 000,00	6 000,00
67	678 autres charges exceptionnelles	3,45	0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		36 150,00	36 938,67
TOTAL 002	Résultat d'exploitation reporté	11 503,67	11 503,67
002	Résultat d'exploitation reporté	11 503,67	11 503,67
TOTAL 70	Ventes de produits, prestations de services	24 500,00	25 435,00
70	7083 locations	24 500,00	25 435,00
TOTAL 77	Produits exceptionnels	146,33	0,00
77	778 autres produits exceptionnels	146,33	0,00

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		12 350,00	8 003,45
TOTAL 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 003,45	8 003,45
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 003,45	8 003,45
TOTAL 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00
TOTAL 21	Immobilisations corporelles	4 346,55	0,00
2138	Autres constructions	1 346,55	0,00
2188	Autres	3 000,00	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		12 350,00	8 123,45
TOTAL 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
TOTAL 021	Virement de la section d'exploitation	3 000,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	3 000,00	0,00
TOTAL 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 346,55	120,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 346,55	120,00
TOTAL 10	Dotations, fonds divers	8 003,45	8 003,45
1068	Autres réserves	8 003,45	8 003,45

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les éléments du compte administratif 2020 comme présentés ci-dessus
- **AFFECTE** le résultat de la manière suivante :
 - Compte 002 (Recettes de fonctionnement) : 11 349.95 €
 - Compte 001 (Recettes d'investissement) : 120.00 €
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 30-2021
Finances : budget mouillages : budget primitif 2021

Rapporteur : Romain ANDRIEUX

Le projet de budget mouillage a été présenté au comité des mouillages le 22 février dernier. Pour rappel, les tarifs restent inchangés en 2021.

Budget Mouillages : Tarifs 2021	
Objet	TTC
Bateau inférieur à 7 mètres	82,00 €
Bateau supérieur à 7 mètres	164,00 €
VA et vient	23,00 €

Le budget primitif 2021 proposé, reprenant les résultats de 2020, est le suivant :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		36 150,00	25 588,72	36 000,00
TOTAL 011	Charges à caractère général	7 800,00	2 830,72	11 880,00
011	6063 fournitures d'entretien et de petit équipement	1 000,00	698,72	2 000,00
011	60624 fournitures administratives	0,00	0,00	380,00
011	6068 autres matières et fournitures	3 300,00	524,83	4 000,00
011	611 sous-traitance générale	500,00	0,00	1 500,00
011	6135 locations mobilières	0,00	335,42	1 000,00
011	6287 remboursements de frais	3 000,00	1 271,75	3 000,00
TOTAL 012	Charges de personnel	1 000,00	0,00	0,00
012	6218 autre personnel extérieure	1 000,00	0,00	0,00
TOTAL 023	Virement à la section d'investissement	3 000,00	0,00	5 000,00
023	023 virement à la section d'investissement	3 000,00	0,00	5 000,00
TOTAL 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 346,55	120,00	120,00
042	6811 amortissements	1 346,55	120,00	120,00
TOTAL 65	Autres charges de gestion courante	17 000,00	16 638,00	18 000,00
65	6518 autres redevances pour concessions	17 000,00	16 638,00	18 000,00
TOTAL 67	Charges exceptionnelles	6 003,45	6 000,00	1 000,00
67	6742 subventions exceptionnelles d'équipement	6 000,00	6 000,00	0,00
67	678 autres charges exceptionnelles	3,45	0,00	1 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		36 150,00	36 938,67	36 000,00
TOTAL 002	Résultat d'exploitation reporté	11 503,67	11 503,67	11 349,95
002	Résultat d'exploitation reporté	11 503,67	11 503,67	11 349,95
TOTAL 70	Ventes de produits, prestations de services	24 500,00	25 435,00	24 500,00
70	7083 locations	24 500,00	25 435,00	24 500,00
TOTAL 77	Produits exceptionnels	146,33	0,00	150,05
77	778 autres produits exceptionnels	146,33	0,00	150,05

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		12 350,00	8 003,45	5 240,00
TOTAL 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 003,45	8 003,45	0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 003,45	8 003,45	0,00
TOTAL 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	740,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	740,00
TOTAL 21	Immobilisations corporelles	4 346,55	0,00	4 500,00
2138	Autres constructions	1 346,55	0,00	0,00
2188	Autres	3 000,00	0,00	4 500,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020	Budget 2021
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		12 350,00	8 123,45	5 240,00
TOTAL 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	120,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	120,00
TOTAL 021	Virement de la section d'exploitation	3 000,00	0,00	5 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	3 000,00	0,00	5 000,00
TOTAL 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 346,55	120,00	120,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 346,55	120,00	120,00
TOTAL 10	Dotations, fonds divers	8 003,45	8 003,45	0,00
1068	Autres réserves	8 003,45	8 003,45	0,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif des mouillages 2021, tel que proposé ci-dessus.
- **APPROUVE** les tarifs 2021, tel que proposé ci-dessus.

Délibération n° 31-2021

Finances : budget services des eaux : compte administratif et compte de gestion 2020 et affectation des résultats

Rapporteur : Romain ANDRIEUX

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Considérant que Michel PENHOÛËT, Maire, s'est retiré pour le vote du compte administratif,

Sous la présidence de Romain ANDRIEUX,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Dépenses de Fonctionnement 2020	Recettes de fonctionnement 2020	Résultat de l'exercice 2020
529 345.93 €	667 879.37 €	138 533.44 €
	Résultat de clôture 2019 : 206 759.49 € Affectation résultat 2020 : 206 759.49 € en recettes fonctionnement 2020 (002)	Résultat de clôture 2020 : 345 292.93 € (affectation de résultat au 002 – recettes de fonctionnement dans budget 2021)

Dépenses d'investissement 2020	Recettes d'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020
188 071.37 €	96 202.65 €	- 91 868.72 €
	Excédent d'investissement reporté : 643 548.91 €	Résultat de clôture 2020 : 551 680.19 € (001 recettes investissement budget 2021)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
chapitre	compte	Budgétisé 2020	réalisé 2020
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		765 200,00	529 345,93
TOTAL 011	Charges à caractère général	457 400,00	346 733,55
TOTAL 012	Charges de personnel	125 490,00	85 880,16
TOTAL 023	Virement à la section d'investissement	35 000,00	0,00
TOTAL 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	94 000,00	82 029,46
TOTAL 65	Autres charges de gestion courante	20 810,00	0,00
TOTAL 66	Charges financières	17 000,00	12 847,91
TOTAL 67	Charges exceptionnelles	15 500,00	1 854,85

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		765 200,00	874 638,86
TOTAL 002	Résultat d'exploitation reporté	206 759,49	206 759,49
TOTAL 013	Atténuations de charges	5 000,00	794,98
TOTAL 042	opérations d'ordre de transfert entre section	1 910,00	1 846,39
TOTAL 70	Ventes de produits, prestations de services	551 000,00	664 992,68
TOTAL 75	autres produits de gestion courante	450,00	244,49
TOTAL 77	Produits exceptionnels	80,51	0,83

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		836 000,00	188 071,37
TOTAL 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 910,00	1 846,39
TOTAL 041	opérations patrimoniales	50 000,00	0,00
TOTAL 16	emprunts	37 000,00	32 284,70
TOTAL 20	immobilisations incorporelles	40 000,00	5 160,00
TOTAL 21	immobilisations corporelles	415 000,00	23 485,88
TOTAL 23	immobilisations en cours	292 090,00	125 294,40

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Compte	Budgétisé 2020	Réalisé 2020
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		836 000,00	739 751,56
TOTAL 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	643 548,91	643 548,91
TOTAL 021	Virement de la section d'exploitation	35 000,00	0,00
TOTAL 040	opérations d'ordre de transfert entre section	94 000,00	82 029,46
TOTAL 041	opérations patrimoniales	50 000,00	0,00
TOTAL 10	Dotations, fonds divers	13 451,09	14 173,19

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions) :

- **APPROUVE** les éléments du compte administratif 2020 comme présentés ci-dessus
- **AFFECTE** le résultat de la manière suivante :
 - Compte 002 (Recette de fonctionnement) : 345 292.93 €
 - Compte 001 (Recette d'investissement) : 551 680.19 €
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 32-2021
Finances Garantie d'emprunt de la ville de Saint-Lunaire pour le prêt de
1 765 100.00 € pour l'opération d'Émeraude Habitation de construction de 21
logements situés rue de la Saudrais à Saint-Lunaire

Rapporteur : Romain ANDRIEUX

Vu le rapport établi par l'adjoint aux finances,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le Contrat de Prêt n°119092 en annexe signé entre : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SAINT MALO AGGLOMÉRATION ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : le conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 100.00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 765 100.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 119092 constitué de 4 lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Délibération n° 33-2021
Finances : Dépôt de dossiers de demandes de subventions au titre de la DSIL 2021
Plan de relance - Rénovation énergétique (dotation de soutien à l'investissement
local) – ALSH – Cuisine Salle Aimé le foll – les vestiaires du stade.

Rapporteur : Romain ANDRIEUX

Dans le cadre de l'appel à projet relatif à la DSIL rénovation énergétique 2021, la commune de Saint-Lunaire souhaite déposer plusieurs demandes d'aides financières auprès de la DSIL.

→ **Travaux d'amélioration des performances énergétiques ALSH : remplacement des portes**

Le projet a pour but d'une façon générale de rénover les portes de l'ALSH afin de limiter au maximum la déperdition de chaleur et donc de pouvoir économiser de l'énergie pour un coût total de 23 000.00 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	Dont montant accessibilité	Dont montant rénovation
Travaux ou acquisitions				
ALSH remplacement des portes		23 000,00 €		23 000,00 €
Sous-total travaux ou acquisitions		23 000,00 €	0,00 €	23 000,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		23 000,00 €	0,00 €	23 000,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	Sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DSIL	DSIL "rénovation énergétique"		11 500,00 €	50,00%
Sous-total aides publiques		Taux de financement public		11 500,00 €
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		11 500,00 €	
Participation du maître d'ouvrage			11 500,00 €	50,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			23 000,00 €	

→ **Travaux d'amélioration des performances énergétiques : remplacement portes, huisseries et isolation des combles de la cuisine de la salle Aimé Le Foll**

Le projet a pour but d'une façon générale de rénover les ouvertures et d'isoler des combles de la cuisine de la salle Aimé Le Foll afin de limiter au maximum la déperdition de chaleur et donc de pouvoir économiser de l'énergie pour un coût total de 28 000.00 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité	dont montant rénovation énergétique
Travaux ou acquisitions				
Cuisine Salle Aimé Le Foll		28 000,00 €		28 000,00 €
Sous-total travaux ou acquisitions		28 000,00 €	0,00 €	28 000,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		28 000,00 €	0,00 €	28 000,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	Sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DSIL	DSIL "rénovation énergétique"		14 000,00 €	50,00%
Sous-total aides publiques		Taux de financement public		14 000,00 €
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		14 000,00 €	
Participation du maître d'ouvrage			14 000,00 €	50,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			28 000,00 €	

→ **Travaux d'amélioration des performances énergétiques remplacement des huisseries et isolation des combles des vestiaires du stade**

Le projet a pour but d'une façon générale de rénover les ouvertures et de l'isolation des combles des vestiaires du stade afin de limiter au maximum la déperdition de chaleur et donc de pouvoir économiser de l'énergie pour un coût total de 16 000.00 HT.

Le plan de financement est le suivant :

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	Dont montant accessibilité	Dont montant rénovation énergétique
Travaux ou acquisitions				
Vestiaires du stade		16 000,00 €		16 000,00 €
Sous-total travaux ou acquisitions		16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	Sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DSIL	DSIL "rénovation énergétique"		8 000,00 €	50,00%
Sous-total aides publiques		Taux de financement public		8 000,00 €
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		8 000,00 €	
Participation du maître d'ouvrage			8 000,00 €	50,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			16 000,00 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les opérations énoncées ci-dessus
- **APPROUVE** les plans de financement ci-dessus
- **SOLLICITE** une subvention, la plus élevée possible, au titre de la DSIL rénovation énergétique pour les financements de travaux d'amélioration des performances énergétiques de l'ALSH, de la cuisine de la salle Aimé Le Foll et les vestiaires du stade.

Délibération n° 34-2021

Finances : demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour la sécurisation de la rue des écoles

Rapporteur : Romain ANDRIEUX

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est une aide financière de l'État allouée pour la réalisation de certaines catégories d'opération éligibles. Les dossiers pour 2021 doivent être déposés en préfecture pour le 31 mars 2021.

Parmi les opérations éligibles, figure la sécurisation de la rue des écoles à Saint-Lunaire. Le projet prévoit la sécurisation des cheminements (trottoir mixte piéton/vélo), la réorganisation des stationnements, l'aménagement de dispositifs d'apaisement des vitesses (plateau, écluse) ainsi que l'embellissement des espaces publics.

En outre la prise en charge de la couche de roulement en enrobé par le Département sera versée à la commune sous forme d'une participation financière à hauteur de 10 € hors taxes par m² (1 655 m²) à savoir 16 558.00 €.

Le plan de financement est le suivant :

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant renovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Servicad		2 700,00 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Sous-total MOE/Études		2 700,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Terrassements, voirie		148 875,36 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		148 875,36 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		151 575,36 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	Sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0
DETR	2021	Sollicité	45 472,61 €	30,00%
Conseil départemental	2021	Sollicité	16 558,00 €	10,92%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		62 030,61 €	40,92%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		89 544,75 €	
Participation du maître d'ouvrage			89 544,75 €	59,08%
TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)			151 575,36 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de sécurisation de la rue des écoles ;
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus ;
- **SOLLICITE** une subvention, la plus élevée possible, au titre de la DETR pour le financement de ce projet.
- **SOLLICITE** la prise en charge de la couche de roulement en enrobé par le Département sous forme d'une participation financière à hauteur de 10 € hors taxes par m² (1 655 m²) à savoir 16 558.00 €.

Délibération n° 35-2021

Foncier : cession du terrain AP n° 0267 – MEDIAFIRST (le long pré)

Rapporteur : Michel PENHOUET

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et suivants,
Vu Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.3211-14,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Saint-Lunaire,
Vu la saisine pour avis de France Domaine,

Par courrier en date du 12 février 2021, Mme BLANCARD Sylvaine – Média First a fait part de son souhait d'acquérir la parcelle située sur la section AP n° 0267 dénommée « le long pré » d'une contenance de 300 m².



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la cession de la parcelle située sur la section AP n° 0267 dénommée « le long pré » pour une superficie d'environ 300 m² au prix de 20 € le m² soit un total de 6 000 € au profit de la société Média First. Il est précisé que les frais afférents à la transaction (bornage, notaire) sont à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire ainsi que l'acte authentique.

Délibération n° 36-2021

Marché : attribution de la mission de maitrise d'œuvre-OPC relative à la rénovation et l'extension du restaurant scolaire municipal

Rapporteur : Romain ANDRIEUX

Un marché a été lancé pour une mission de maitrise d'œuvre-OPC relative à la rénovation et l'extension du restaurant scolaire municipal.

La consultation a été passée selon une procédure adaptée conformément aux dispositions du code de la commande publique.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 janvier 2021 pour l'ouverture des plis elle a également reçu deux candidats en audition le 10 février 2021.

Elle s'est à nouveau réunie le 3 mars 2021 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection et des réponses apportées suite aux auditions.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, l'adjoint responsable des finances, M. Andrieux, propose de retenir le groupement conduit par Guilloux Jérôme pour la mission de maîtrise d'œuvre-OPC relative à la rénovation et l'extension du restaurant scolaire municipal pour un montant de 55 200 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir la proposition de la commission des finances et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché au groupement conduit par Guilloux Jérôme pour la mission de maîtrise d'œuvre-OPC relative à la rénovation et l'extension du restaurant scolaire municipal pour un montant de 55 200 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou l'adjoint responsable des finances à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.
- **DIT** que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Délibération n° 37-2021

Décision d'ester en justice – désignation du cabinet Paul – Avocats

Rapporteur : Michel PENHOUE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n°32-2020 du conseil municipal en date du 27 mai 2020, lui donnant délégation pour régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le recours contentieux adressé par Madame Caroline BIDEAU au Tribunal administratif de RENNES le 27 novembre 2020 à l'encontre d'une décision en date du 29 octobre 2020 par laquelle la commune de SAINT-LUNAIRE a implicitement rejeté le recours gracieux et préalable adressé par ses soins, réceptionné en Mairie le 28 août 2020, visant à engager la responsabilité de la commune pour défaut de signalisation d'obstacle sur la chaussée (rue des Buharats) et valant recours indemnitaire ;

Vu l'intérêt communal à défendre ses intérêts devant les juridictions administratives contre cette requête,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE DEFENDRE** les intérêts de la commune dans le cadre de la procédure contentieuse engagée par Mme BIDAUD et devant les juridictions administratives (tribunal administratif et cour administrative d'appel).
- **DE CONFIER** à Maître Gwendoline PAUL (Cabinet PAUL-AVOCATS 19 rue Hoche-35000 Rennes) l'assistance et la représentation de la Commune dans cette affaire, devant les juridictions administratives compétentes.

Délibération n° 38-2021

Personnel : Convention financière de reprise du CET d'un nouvel agent entre la commune de Saint-Lunaire et Liffré Cormier Communauté

Rapporteur : Michel PENHOUET

Le dispositif du compte épargne-temps (CET), réglementé par le décret n° 2004-878 du 26 août 2004, consiste à permettre à l'agent d'épargner des droits à congé, qu'il pourra utiliser ultérieurement sous différentes formes.

L'instauration du CET est obligatoire dans les collectivités territoriales.

Le décret susvisé prévoit que les agents conservent les droits qu'ils ont acquis au titre du compte épargne-temps, en cas de détachement ou de mutation dans une autre collectivité territoriale ou un autre établissement public. Dans ce cas, il revient alors à la collectivité d'assurer l'ouverture des droits et la gestion du compte, et une convention peut prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés.

La commune de Saint-Lunaire a recruté par voie de mutation un agent de Liffré Cormier Communauté qui possède un compte épargne temps.

En application de la réglementation, cet agent a conservé les droits à congé acquis au sein de Liffré Cormier Communauté, 6 jours au total.

La commune de Saint-Lunaire et Liffré Cormier Communauté souhaitent conclure une convention pour indemniser la commune du montant de ce transfert de charge, soit 450 € pour 6 jours ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention susvisée entre la commune de Saint-Lunaire et Liffré Cormier Communauté.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou l'adjoint responsable des finances à signer cette convention.

Délibération n° 39-2021

Personnel : création des postes de saisonniers

Rapporteur : Michel PENHOUËT

La mise en place de la saison estivale nécessite la création des postes de saisonniers suivants :

Service	Nombre	Fonction	TC/TNC	Mois/Période
Technique	4	Nettoyage des plages*	TNC ¾ temps	Du jeudi 8 juillet au dimanche 1 ^e août
	4	Nettoyage des plages*	TNC ¾ temps	Du lundi 2 août au dimanche 29 août
	1	Nettoyage des trottoirs en centre-ville*	TNC (20h / semaine)	Du lundi 5 juillet au vendredi 30 juillet
	1	Nettoyage des trottoirs en centre-ville*	TNC (20h / semaine)	Du lundi 2 août au vendredi 27 août

Surveillance de la voie publique	1	Agent de Surveillance de la Voie Publique	TC	Du lundi 14 juin au vendredi 17 septembre
Médiathèque	1	Agent d'accueil	TNC (33h / semaine)	Du jeudi 8 juillet au samedi 28 août
Accueil de Loisirs	3	Animateurs BAFA	TC	Du mardi 6 juillet au vendredi 13 août
	1	Animateur sportif	TNC (1/2 temps)	Du jeudi 15 juillet au vendredi 13 août
Cinéma	1	Projectionniste	TC	Du mardi 6 juillet au vendredi 20 août
	3	Caissier entrées cinéma	TNC ¼ temps*	Du mardi 6 juillet au samedi 31 juillet
	3	Caissier entrées cinéma	TNC ¼ temps*	Du dimanche 1 ^{er} août au dimanche 22 août
Administratif	1	Accueil secrétariat	TC	Du lundi 12 juillet au mardi 27 août
CCAS	1	Secrétariat CCAS	TC	Du lundi 9 août au lundi 23 août

**Afin d'assurer la billetterie pendant la saison estivale, le cinéma a besoin de renforts saisonniers chaque jour. Idéalement, ces heures seraient réparties entre 2 à 4 agents non titulaires pour compléter leur temps de travail dans la limite d'un temps plein.*

Il est proposé de verser aux saisonniers une rémunération basée sur l'indice de début de la fonction publique en fonction des heures réalisées sauf pour le saisonnier recruté pour assurer l'animation sportive des plages qui pourrait être rémunéré sur un grade d'animateur au 1^{er} échelon.

Afin de rémunérer ceux qui travaillent le dimanche et les jours fériés, il convient d'autoriser comme l'an dernier le versement de l'indemnité pour travail de dimanche, jour férié, travail de nuit ainsi que le versement éventuel d'heures complémentaires et supplémentaires et d'appliquer ces dispositions à l'ensemble des contractuels recrutés quel que soit le motif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création des 25 postes énoncés,
- **FIXE** la rémunération selon les conditions ci-dessus,
- **AUTORISE** le versement de l'indemnité pour travail de dimanche, jour férié, travail de nuit, heures complémentaires et supplémentaires à l'ensemble des contractuels quel que soit le motif de recrutement,
- **MANDATE** Monsieur le Maire ou Madame Riou, 1^{ère} adjointe, à la signature de toutes pièces qui seraient la conséquence de la présente décision.

Délibération n° 40-2021

Personnel : modalités de réalisation des heures supplémentaires

Rapporteur : Michel PENHOUËT

Par délibération du 17 octobre 2016, le Conseil Municipal a acté la mise en place du RIFSEEP pour l'ensemble des emplois de la collectivité. Cette délibération précisait également que le régime indemnitaire était entre autres, cumulable avec les heures supplémentaires.

Conformément à la demande de la trésorerie, il convient de préciser les postes dont les missions pourront impliquer la réalisation effective d'heures supplémentaires. Les IHTS rémunèrent les heures supplémentaires effectuées à la demande du chef de service au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail. Un agent ne peut pas effectuer plus de 25 heures supplémentaires par mois.

Dans un premier temps, le responsable des services techniques a été amené à effectuer des heures supplémentaires en raison des nécessités de service et à la demande de M. Le Maire. 45 heures supplémentaires ont ainsi été réalisées et donneront lieu à rémunération à hauteur de 15h par mois durant 3 mois.

D'une manière générale, il sera proposé au conseil municipal d'autoriser le versement des heures supplémentaires ci-dessus énoncé mais aussi de préciser que tous les postes créés par l'assemblée délibérante seront susceptibles d'impliquer des heures supplémentaires selon les nécessités de service. Celles-ci pourront soit être récupérées, soit être indemnisées. Pour cette indemnisation c'est le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 qui s'applique. L'indemnisation sera alors soumise à l'accord de l'autorité territoriale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités de réalisation des heures supplémentaires
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Délibération n° 41-2021

Demande commémorative pour l'ancien élu M. Yann RIO

Rapporteur : Michel PENHOUËT

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

M. Jean-Luc PENVERN membre du comité des Bonnets rouges du Pays de Lorient et de Bretagne réunie a demandé par courrier en date du 22/11/2020 une commémoration concernant M. Yann RIO ancien conseiller municipal à la mairie de Saint-Lunaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REFUSE** de donner un nom de rue pour commémorer la mémoire de M. Yann RIO ancien conseiller municipal de la mairie de Saint-Lunaire.

Questions diverses

Décisions municipales :

Décision 2021_04 renouvellement de l'adhésion à l'association agence pour le développement régional du cinéma – cotisation de 100 €.

Décision 2021_05 contrat de cession d'exploitation du spectacle « Tarafikants » pour une présentation le dimanche 25/04/2021 dans le cadre des animations des marchés d'été – 1 300 € TTC.

Décision 2021_06 contrat de cession d'exploitation du spectacle « Ladislava » pour une représentation le 10/04/2021 – 1 000 € HT (TVA non applicable).

Décision de préemption : la commune préempte un bien à la Ville Grignon appartenant à Mme NISOLE cadastré AS 182 et 183 au prix de 45 000 €.